

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 28 mai 2019, aux bureaux de la MRC de Maniwaki située au 186 rue King dans la ville de Maniwaki, à compter de 9 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Madame le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Ste-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe. Des employés de la MRC sont également présents.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 9 h 05.

2019-R-AG165

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 21 mai 2019

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL

Note au procès-verbal – Demande au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques – Travail de collaboration avec les MRC ayant le mandat de développement régional et délais de traitement

Madame la Préfète Chantal Lamarche informe les membres du Conseil de suivis réalisés par les autorités concernées suite à l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la présente séance.

Demande au gouvernement du Québec – Délais et concertation entre les différents ministères impliqués dans un dossier commun

Considérant les dommages causés suite aux pluies diluviennes les 29 et 30 octobre 2017 au chemin Paugan situé dans la municipalité de Denholm;

Considérant que suite au dépôt d'un rapport préliminaire préparé par le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, estimant le coût des travaux de réfection dudit chemin Paugan à plus d'un million de dollars ainsi que la récurrence des dommages importants nécessitant des travaux d'envergure sur ce même tronçon, le Conseil de la municipalité de Denholm adoptait, le 3 novembre 2017, la résolution MD AS17-11-184 afin d'officialiser la fermeture permanente du chemin Paugan sur deux tronçons, la municipalité n'ayant pas la capacité d'assumer les frais relatifs à la réfection de ce chemin;

Considérant que suite à de nombreuses demandes et rencontres tenues en 2017 et 2018, le ministère des Transports du Québec (alors ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) confirmait l'octroi de deux aides financières à la municipalité de Denholm :

- Aide financière maximale de 350 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin Paugan, dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration », le 20 juillet 2018;
- Aide financière maximale de 750 000 \$ pour le projet de réfection du chemin Paugan, dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local », le 23 juillet 2018;

Considérant que dans une même correspondance, M. André Fortin, alors ministre des Transports, informait la municipalité de Denholm que si un financement additionnel était nécessaire à la réalisation du projet de réfection du chemin Paugan, ce dernier recommanderait la prise d'un décret permettant l'atteinte d'une aide financière gouvernementale de plus de 90 %;

Considérant que suite à la confirmation de ces sources de financement, un mandat a été octroyé par la municipalité de Denholm au service de génie municipal de la MRC (SGM) afin de réaliser les devis nécessaires aux travaux de réfection du chemin Paugan;

Considérant que le chemin Paugan est un axe principal routier important pour la municipalité de Denholm et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et dont la fermeture occasionne de nombreuses problématiques et surtout, des détours importants pour les usagers devant utiliser cette infrastructure routière;

Considérant que le chemin Paugan est aussi un lien important pour plusieurs citoyens de deux autres MRC limitrophes, soit la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Papineau;

Considérant que la fermeture du Chemin Paugan a un impact financier direct sur les entreprises de la Municipalité de Denholm et des autres municipalités voisines ainsi que sur les services d'urgence;

Considérant que malgré le mandat donné au SGM et les efforts déployés par la municipalité, le dossier stagne au niveau des différents ministères, les demandes de précisions affluant à répétition, laissant présumer des résistances ainsi qu'un manque de communication et de concertation entre les professionnels désignés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère de la Sécurité publique (MSP);

Considérant que malgré l'empressement de la municipalité, de concert avec le SGM, à répondre à toutes les demandes du MTQ et du MSP, les travaux nécessaires à la réfection du chemin Paugan ne sont malheureusement pas encore commencés, près de deux ans après sa fermeture, et il est difficile d'entrevoir le moment où ils le seront considérant les délais occasionnés par les nombreuses demandes présentées par ces deux ministères, à plusieurs mois d'intervalle;

Considérant les précédents vécus avec ces différents ministères lors de dossiers antérieurs dans lesquels la MRC a été impliquée;

Considérant que la municipalité et la MRC sont conscientes que la réalisation d'un projet d'une telle envergure nécessite une importante planification et des études préalables, mais qu'elles trouvent déplorable les longs délais occasionnés par un possible manque de communication et de concertation entre les différents ministères impliqués;

Considérant que la MRC souhaite réitérer l'importance de ce dossier, lequel passe indéniablement par la collaboration et la concertation des ministères impliqués dans le projet de réfection du chemin Paugan.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de demander au gouvernement du Québec d'imposer aux différents ministères impliqués dans le projet de réfection du chemin Paugan, dans la municipalité de Denholm, de mettre en place toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet et d'assurer la collaboration et la concertation de tous les intervenants concernés par la réalisation de ce dossier commun.

Il est également résolu de transmettre copie de cette résolution à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à la MRC de Papineau et à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Correspondance

Aucune question sur la correspondance.

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC

Aucune question du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-R-AG167

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de de clore la présente séance à 9 h 35.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Greffière et directrice
générale adjointe